



Mariage avec exclusion de communauté

Par Tatiana

Bonjour

Mon père s'est re-marié sous le régime de la communauté universelle avec attribution de communauté, mais a mis une exclusion de communauté au contrat de mariage pour les biens meubles et immeubles qu'il possédait.

Il est aujourd'hui décédé et le notaire de sa femme prétend qu'elle a des droits sur un bien dont il avait hérité de son père en nue-propriété avant ce mariage (donc un bien propre, puisque exclu de la masse des biens communs) : est ce quelqu'un saurait me conseiller ? c'est urgent, la succession dure depuis 2 ans et le rdv est fixé au 21/06. merci